



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Installation d'une centrale photovoltaïque au sol (puissance < 1MWc)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOLVEO ENERGIES

Raison sociale

SOLVEO Energies

N° SIRET

50888613200010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MATEOS Y JARA

Prénom(s)

Jean-Marc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance strictement inférieure à 1MWc sur un terrain non exploité de 8600m². Le parc sera constitué de modules photovoltaïques de couleur bleu foncé, regroupés par tables de deux rangées, qui seront fixées par pieux battus. L'installation des panneaux photovoltaïques se fera à une hauteur minimale de 1,1 m et maximale de 3 m. L'espace inter-rangée sera d'environ 3,9 m. Une piste de circulation interne de minimum 3 m de large sera respectée le long des bordures de la centrale. Trois postes de livraison de longueur 0,92 m, de profondeur 0,4 m et de hauteur 1,38 m compléteront l'installation. L'ensemble sera clôturé avec un grillage non occultant et un portail de 2 m de haut de couleur verte.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la production d'énergie verte sur un site inutilisé depuis plusieurs années, sans l'imperméabiliser, tout en contribuant aux objectifs de la transition énergétique. L'énergie créée sera totalement réinjectée sur le réseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront de la manière suivante : • Préparation du site (mise en place de zones de travail délimitées, d'un plan de circulation, de voies d'accès, de prefabrique...); • Mise en place des structures (fixation des pieux battus au sol, montage des structures métalliques porteuses); • Pose des modules photovoltaïques et des onduleurs; • Mise en place du réseau électrique (installation tableau électrique et gaines enterrées ou chemin de câble au sol); • Interconnexion des systèmes électriques; • Réalisation des essais; • Remise en état du site. Les travaux réalisés ne remettront pas en cause la perméabilité des sols : des espacements seront respecter entre les panneaux pour permettre l'écoulement de l'eau (cf. Annexe : notice descriptive).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, un plan de maintenance sera mis en place, adressant tous les équipements nécessitant un contrôle régulier, à savoir : • Maintenance préventive (contrôle des modules, thermographie, contrôle des onduleurs.); • Maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaut de l'installation). Aucune activité agricole n'est prévue durant l'exploitation de la centrale. L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur la maintenance électrique de l'installation. Un contrôle visuel régulier sera également assuré sur la totalité du projet afin de vérifier la bonne tenue des installations. Il s'agira de procéder à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la protection de l'environnement et la pérennité et performance de l'installation. À la fin de l'exploitation de la centrale photovoltaïque, le démantèlement du site et une remise en état du terrain conforme à son état initial seront réalisés. Les structures seront démontées et les panneaux recyclés via la filière SOREN. Les déchets seront traités en application de la législation en vigueur en matière de site pollué.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'autorisation d'une déclaration préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance du parc photovoltaïque : Puissance unitaire des modules : Surface cloturée : Inclinaison des panneaux : Hauteur au point bas : Surface projetée au sol des panneaux :	(900 ; 595 ; 8600 ; 20 ; 1,1 ; 3353,8, kWc ; Wc ; m ² ; ° ; m ; m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme de la commune de Frejeville est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Latrecois - Pays d'Agout.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par le PPRi du bassin versant de l'Agout en aval de Castres. Le site étudié est toutefois exclu des zones à risques. Elle est également couverte par le PPRN pour le retrait-gonflement des argiles" du
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi du bassin versant de l'Agout en aval de Castres a été approuvé le 28/02/2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche est située à 2 km de la zone d'intérêt.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucune excavation ou terrassement nécessitant l'évacuation de matériaux n'est prévu durant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Seules les structures et panneaux vont être importés afin de permettre la production d'électricité.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne consommera aucune ressource sur place en phase construction et exploitation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'impact du site sera tres limite. Le projet occupera seulement 0,86 ha. Le terrain est deja regulierement entretenu et beaucoup d'engins circulent sur site. Il presente donc peu d'enjeux en terme d'habitats pour la biodiversite locale. Le sol ne sera pas impermeabilise ni artificialise grace a l'usage de pieux battus. (voir Notice descriptive)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone industrielle, repertorie comme zone urbaine dans le PLU. De plus, le projet respecte les criteres de la loi ZAN, a savoir : - Point bas des panneaux a 1,1m ; - Espace inter-rangees minimum de 2,5m ; - Ancrage en pieux battus ; - Grillage non occultant ; - Voies d'acces non permeabilisees ; Il ne consomme donc pas d'ENAF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Exposition moyen au retrait-gonflement des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun impact a prevoir, le projet n'est pas de nature a engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Legeres augmentations du trafic prevues en phase travaux uniquement. Liees a l'installation et au demantelement de la centrale. La phase exploitation, quant a elle, n'engendrera pas d'augmentation du trafic puisque les seuls déplacements seront lies a l'entretien et a la maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le chantier est une source de bruit temporaire, mais le site est assez eloigne des habitations pour ne pas considerer de nuisance sonore. En phase d'exploitation, les onduleurs ne generent qu'un bruit perceptible aux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, le projet n'est pas de nature a engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Il est possible que la phase chantier genere des secousses lors de la mise en place des structures. Toutefois, lors de l'exploitation, le projet n'est pas de nature a engendrer des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, le projet n'engendre aucune emission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun impact a prévoir, le projet n'est pas de nature a engendrer des rejets dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun impact à prévoir, le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les phases chantiers (construction et démantèlement) peuvent éventuellement être génératrices de déchets inertes et non dangereux mais une gestion adaptée sera mise en place. La phase exploitation ne produira aucun déchet, mis à part les panneaux photovoltaïques ou onduleurs qui nécessiteront un remplacement. Ceux-ci seront traités dans les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est éloigné des habitations. Il n'est également pas visible depuis les voies publiques grâce à la végétation et la topographie. Toutefois, une haie au Nord du projet est prévue pour limiter tout impact visuel potentiel. (voir Notice Descriptive)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain d'étude n'est pas exploité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet ayant reçu un avis de la MRAe ou ayant réalisé une enquête publique n'a été répertorié dans un rayon de 7 km autour du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune etude n'a ete realisee pour ce projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes seront mises en place : - Passages a faune au niveau de la cloture ; - Accompagnement par un ecologue pour les arbres supprimes ; - Travaux lourds realises hors de la periode sensible ; - Entretien de la centrale par une fauche tardive annuelle. Les mesures sont plus amplement detaillees dans la Notice descriptive.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera réalisé sur un terrain entretenu sans activité, en respectant l'ensemble des contraintes réglementaires, ainsi que les enjeux paysagers. Aucun rejet par la centrale n'est attendu, il n'y aura donc aucune dégradation du sol du site ainsi que celui des parcelles alentours. La structure utilisée permettra de respecter la loi de Zéro Artificialisation Nette, puisque les pieux implantés ne nécessitent aucune artificialisation du sol, et pourront être retirés, à la fin de la période d'exploitation, pour remettre le sol en état similaire à son état initial. Nous considérons donc que ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MATEOS Y JARA

Prénom **Jean-Marc**

Qualité du signataire **President**

À Fenouillet

Fait le 17-10-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)